



## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Encore plus de valeur, de choix et de facilité pour les conseillers et les investisseurs.  
**B2B Trust offre ses prêts à l'investissement de moins de 50 000 \$ au taux préférentiel, pour un temps limité.**

**Toronto, le 1<sup>er</sup> mai 2007** – B2B Trust annonce un taux promotionnel sur ses prêts à l'investissement de moins de 50 000 \$. Cette offre s'échelonne du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2007.

Ce taux promotionnel très bas, fixé au taux préférentiel, n'a jamais été offert auparavant pour les prêts à l'investissement de moins de 50 000 \$. Cette offre pour un temps limité constitue une bonne nouvelle pour les conseillers financiers, de même que leurs clients qui jouissent d'un profil de tolérance plus élevé au risque et souhaitent augmenter leur participation dans les marchés par le biais de fonds communs de placement ou de fonds distincts. Des taux réduits améliorent les rentrées de fonds mensuelles et peuvent accroître le rendement net des investissements acquis par voie d'emprunt. De plus, le taux spécial accordé aux prêts admissibles conclus en mai s'étend sur la durée entière du prêt – pourvu que les modalités originales demeurent les mêmes et les conditions de prêt soient respectées – ce qui peut représenter une économie fort appréciable avec le temps.

Cette offre promotionnelle coïncide avec le lancement d'une série d'améliorations au programme de prêts investissement dévoilées par B2B Trust : simplification de son Prêt investissement 100 % grâce à de nouvelles règles fixant le RATD à 40 %, allègement de la documentation requise et plus grand nombre de fonds admissibles.

« Nous poursuivons notre engagement de maintenir B2B Trust en position de tête dans son secteur et de renforcer notre réputation d'excellence » a indiqué François Desjardins, président et chef de la direction de B2B Trust. « Nous croyons que la combinaison de ce taux spécial avec les améliorations apportées globalement au programme, en cette saison clé d'après-REER, démontre de nouveau à quel point B2B Trust comprend ses clients et leurs priorités d'affaires. »

### **Les commentaires des conseillers et partenaires d'alliances de distribution au cœur des nouvelles améliorations.**

Les améliorations au programme de prêts investissement ont été mises en œuvre en vue de réduire la gestion pré-vente et d'aider les conseillers à augmenter leurs actifs sous gestion.

D'après B2B Trust, le nouveau programme de prêts investissement offre plus de valeur, un meilleur choix et une facilité accrue, procurant ainsi une gamme étendue d'avantages aux

conseillers et à leurs clients investisseurs. Les améliorations comprennent entre autres les éléments ci-après :

- La documentation requise a été réduite pour les Prêts investissement 100 % de moins de 100 000 \$, un avantage certain pour les employés salariés ou à commission, de même que pour les travailleurs autonomes.
- B2B Trust modifie les directives relatives au RATD à 40 % pour le Prêt investissement 100 %, facilitant ainsi plus que jamais l'évaluation de présélection de l'emprunteur et la gestion des attentes des demandeurs.
- Les exigences de RATD et de valeur nette ont été éliminées et, dans la plupart des cas, les preuves de revenus et d'actif ne sont plus requises pour les Prêts investissement 2 pour 1 et 1 pour 1 – seul le formulaire de demande est désormais nécessaire.
- B2B Trust élimine la liste d'admissibilité des fonds du Prêt investissement 100 %. Les investisseurs peuvent dorénavant acquérir une plus grande variété de fonds par voie d'emprunt – plus de 97 % de l'ensemble des fonds offerts sur le marché sont admissibles à titre de garantie, y compris les fonds sectoriels, notamment les actions internationales, l'immobilier et les services financiers. Trois catégories sont exclues :
  - Commandites syndicales/capital de risque
  - Fonds spéciaux/divers (notamment les fonds de couverture, les billets à capital garanti)
  - Stratégies non conventionnelles

### **À propos de B2B Trust**

B2B Trust fournit aux conseillers, planificateurs et courtiers financiers des produits et services financiers de qualité supérieure pour distribution à leurs clients. B2B Trust est un fournisseur tiers prédominant de produits de prêts à l'investissement et de prêts REER, le plus important fournisseur de produits de dépôts en gros et un fournisseur de longue date de produits autogérés, de solutions bancaires et de prêts hypothécaires à l'ensemble des conseillers financiers au Canada. Les produits et services de B2B Trust sont disponibles partout au Canada à partir de son siège social de Toronto et de ses bureaux de ventes régionaux à Halifax, Québec, Montréal, Calgary, Edmonton et Vancouver. L'entreprise est une société de fiducie à charte fédérale et une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. L'adresse de son site Internet est [www.b2b-trust.com](http://www.b2b-trust.com).

- 30 -

Pour de plus amples renseignements :

B2B Trust

Gladys Caron

Vice-présidente, Affaires publiques et Relations avec les investisseurs

Bureau : 514 284-4500, poste 7511

Cellulaire : 514 893-3963

Courriel : [gladys.caron@banquelaurentienne.ca](mailto:gladys.caron@banquelaurentienne.ca)

